

Aux fédérations affiliées à
l'UFE

Berlin, le 1^{er} février 2010 /bb

Information N° 2/2010

45^{ème} congrès de l'UFE, du 20 au 24 septembre 2010 au Portugal

Chers collègues,

A l'occasion du 44^{ème} congrès de l'UFE à Budapest, les collègues portugais et leur Président Helder Ferreira ont accepté d'organiser le 45^{ème} congrès de l'UFE au Portugal en septembre 2010.

Les collègues portugais et la Présidence de l'UFE / le secrétariat général s'occupent de la planification depuis déjà un certain temps. Afin de pouvoir réserver les chambres d'hôtel, les salles de réunion et autre en fonction du nombre de participants, mais aussi dans le but de vous permettre de voyager à un coût avantageux, nous vous prions dès maintenant de bien vouloir nous confirmer votre participation ferme à cette réunion. Mais nous vous prions également de ne procéder à la réservation de votre voyage qu'après une confirmation de notre part.

Nous avons prévu le programme suivant :

Lundi, le 20 septembre 2010	Arrivée des délégués du comité douanier et fiscal à Lisbonne
Mardi, le 21 septembre 2010	Réunion du comité douanier de l'UFE (toute la journée) Arrivée des délégués du comité fiscal
Mercredi, le 22 septembre 2010	Réunion du comité fiscal (toute la journée), traduction en anglais, allemand et français
Jeudi, le 23 septembre 2010	Réunion du comité de l'UFE (toute la journée), traduction en anglais, allemand et français
Vendredi, le 24 septembre 2010	Visite guidée commune, prévue par les collègues portugais, entre autre excursion à Obidos (à env. 80 km) avec un déjeuner commun et réception par le maire / Visites de lieux supplémentaires
Samedi, le 25 septembre 2010	Départ

La Présidence de l'UFE a décidé de prendre en charge les coûts pour respectivement un délégué par syndicat affilié, conformément aux dispositions ci-dessous :

Frais de voyage et de transport d'un montant max. de 400 euros contre justificatif concret (par ex. billet de train ou d'avion) ;

Prise en charge des nuitées à l'hôtel où se déroule la réunion de l'UFE (en cas de réservation via l'UFE), du lundi au samedi (max. 5 nuitées) ;

Prise en charge des coûts pour l'excursion (transfert en bus et déjeuner) ;

Paiement d'une indemnité journalière de 100 euros pour l'ensemble de la réunion.

Conformément aux dispositions de l'UFE, la condition requise pour une participation et un remboursement/une prise en charge des coûts est que la

cotisation annuelle pour 2010 et pour les années passées ait été payée. Vous pouvez bien entendu inscrire des délégués supplémentaires comme invités à vos frais mais, le nombre de participants étant limité, nous devons nous réserver la possibilité de mettre en place des contingents.

C'est l'ordre de réception des inscriptions qui est déterminant.

Nous vous prions de bien vouloir nous informer de votre participation et des détails afférents sur le formulaire de réponse par fax, joint en annexe.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir votre réponse jusqu'au 28 février 2010 dernier délai.

Nous vous remercions d'avance pour votre coopération.

Avec l'expression de mes sentiments collégiaux les meilleurs



(R. Zender)
Secrétaire général de l'UFE